

SOCIAL

Les contrats de sous-traitance au privé du placement de quelque 320.000 chômeurs conclus par Pôle emploi arrivent à leur terme en juin 2011. Seul un tiers sera renouvelé pour un an, a annoncé hier son directeur général, Christian Charpy.

Placement des chômeurs : Pôle emploi va beaucoup moins sous-traiter au privé

La suppression de 1.800 postes ne sera pas la seule source d'économies, l'an prochain, pour Pôle emploi. Son directeur général a annoncé hier qu'il allait très sérieusement réduire la voilure de la sous-traitance aux sociétés privées de placement du suivi des chômeurs, pour équilibrer son budget. « *Le recours aux opérateurs privés va baisser de l'ordre de deux tiers en 2011* », a affirmé Christian Charpy lors d'une conférence de presse. Il a précisé que le nombre de deman-

deurs d'emploi pris en charge ainsi devrait passer d'environ 200.000 cette année à « *de l'ordre de 80.000 à 85.000* ».

Efficacité en cours d'évaluation

La décision, qui doit encore être validée par le conseil d'administration de l'opérateur public le 17 décembre, consistera dans le non-renouvellement de la majeure partie des contrats de sous-traitance conclus en juin 2009, portant au total sur 320.000 chômeurs,

pour un montant global de 425 millions d'euros sur deux ans.

Le plus gros de la baisse devrait concerner le programme intitulé « *Trajectoire* », ciblé sur les demandeurs d'emploi en grande difficulté, pour lesquels Christian Charpy a estimé hier que Pôle emploi peut « *réduire la prise en charge externe* ». L'autre programme revu concernera les licenciés économiques optant pour un accompagnement personnalisé dans le cadre de la CRP, qui sont « *moins nombreux*

que prévu ». Le nombre de chômeurs dont le suivi sera confié au privé sera donc plus faible, même si, selon le directeur général, le principe sera de « *maintenir plutôt l'ensemble de (ces) contrats* ».

Le comité d'évaluation du conseil d'administration de Pôle emploi travaille actuellement à une évaluation de l'efficacité des opérateurs privés par rapport à Pôle emploi. Mais elle ne sera pas finalisée avant l'été, précise l'opérateur public.

L. DE C.